

MONDIALISATION, EMPRUNT ET ANGLICISMES : LA LANGUE FRANÇAISE EN QUESTION

Monia SENDI

Institut Supérieur des Études Appliquées en Humanités

Université de Gafsa, Tunisie

sendimonia@yahoo.fr

Résumé : Dans cet article, nous mettons l'accent sur les effets de la mondialisation sur la langue française. En fait, les circonstances politiques et économiques de la mondialisation, y compris le développement des moyens de communication et des médias de masse, ont conduit à une situation, où l'anglais occupe une position prédominante sur le plan international. La langue française n'échappe pas à cette situation et, malgré d'immenses efforts protectionnistes. En fait, pour assurer, sa vie chaque langue doit être en mesure d'exprimer la diversité et la complexité de monde contemporain. Certes, la langue française cherche à adapter son vocabulaire aux différentes évolutions mondiales. Dans plusieurs situations, les spécialistes sont obligés d'employer d'une manière massive des mots étranges qui sont les anglicismes. Dans ce travail, nous allons focaliser notre étude sur le phénomène d'anglicisation de la langue française.

Mots clés : mondialisation, français, anglais, emprunt lexical, anglicismes

Abstract: In this article, we focus on the effects of globalization on the French language. In fact, the political and economic circumstances of globalization, including the development of means of communication and mass media, have led to a situation, where English occupies a predominant position internationally. The French language is no exception to this situation, despite immense protectionist efforts. In fact, to ensure its life each language must be able to express the diversity and complexity of the contemporary world. Of course, the French language seeks to adapt its vocabulary to different global developments. In many situations, scholars are forced to use strange words in a massive manner, including Anglicisms. In this work, we will focus our study on the phenomenon of anglicization of the French language.

Keywords: globalization, French, English, lexical borrowing, anglicisms

Introduction

Les questions qui portent sur le phénomène de mondialisation et ses impacts ne sont pas contemporaines. Néanmoins, ce phénomène reste toujours un axe majeur et d'actualité. La mondialisation en tant que phénomène économique est accompagné de nombreux et divers changements (culturels, sociologiques, linguistiques, etc.). En effet, « La mondialisation prétendument menée à tout le contraire d'une société mondiale ; elle transforme le monde en une arène où des sociétés automatisées s'affronteront dans une guerre qui ne restera sans doute pas simplement commerciale ». (Méda 1999, p.1). À l'ère de la mondialisation, nous ne notons pas des changements sur les économies, mais aussi sur toutes les langues qui subissent l'influence de la langue anglaise. A ce stade, l'anglais est devenu la langue la plus dominante dans le monde. Nous observons la présence des mots anglais dans toutes les langues. Les langues et notamment la langue française sont menacées par la dominance de la langue anglaise. La langue, face à ces rapides changements, est obligée de s'adapter et de résister pour conserver son existence. Pour étudier la langue en mondialisation, il faut prendre en considération l'impact de la révolution technologique et les échanges multilingues. Nous assistons à des flux d'information de plus en plus intenses et complexes.

L'objectif de notre étude est de décrire l'influence de la mondialisation et des emprunts sur le lexique français. Nous tenterons, dans cet article, de répondre aux questions suivantes : qu'est-ce que la mondialisation ? et quels sont ces effets sur la langue française ? Ce présent travail sera divisé en quatre parties. La première présentera le fondement de la notion de mondialisation. Nous commencerons par une définition de cette notion, en mettant l'accent sur les efforts fournis par l'État française pour protéger leur langue. Dans la deuxième partie, nos réflexions porteront sur l'étude de la notion d'emprunt tout en déterminant le rapport entre la mondialisation et les emprunts. La troisième partie sera réservée à l'étude de phénomène d'anglicisme. Notre objectif est d'apporter une description de ce phénomène. Dans la dernière partie, nous ferons la distinction entre les différents types d'anglicismes. La mondialisation a des impacts multiples et variés sur les sociétés contemporaines, notamment les langues. En fait, les dynamiques mondiales ont influencé la créativité langagière.

1. Le défi de la langue française à l'ère de la mondialisation

Le mot mondialisation est apparu en 1964. La notion de mondialisation est définie comme un « mouvement complexe d'ouverture des frontières économiques et de déréglementation, qui permet aux activités économiques capitalistes d'étendre leur champ d'action à l'ensemble de la planète ». (Ferrandéry 1998, p.3). Elle désigne le libre-échange et l'ouverture des marchés. Le but est de créer un espace mondial ouvert qui regroupe tous les pays. Au début, le mot

mondialisation est utilisé exclusivement dans le domaine économique. Puis l'emploi de ce mot est généralisé pour être employé dans des divers domaines (sociaux, culturels, etc.). La notion de mondialisation est très complexe. L'ouverture est devenue une nécessité. La mondialisation est caractérisée par la supériorité de la langue anglaise. L'anglais domine les autres langues. Parmi l'impact de la mondialisation c'est la réduction de taux d'échanges avec la langue française. Une grande partie du vocabulaire s'anglicise. Ces anglicismes ont bien intégrés la vie quotidienne française. Les français sont fiers de leur langue. Ils croient que la langue française est un héritage de leurs ancêtres et qui il faut le protéger. Ils ont créé des organisations pour protéger leur langue et leur culture, etc.

La question du français est une question de société qui concerne la place de la France et son avenir" disait Jacques Toubon, ministre de la Culture et de la Francophonie lorsqu'il présentait en 1994 son projet de loi sur l'emploi du français aux députés.

Ennasser (2009, p.1)

Depuis 1635, l'État français cherche à protéger leur langue par la création de l'Académie française. Cette institution a pour fonction de publier des dictionnaires comprenant le vocabulaire et la grammaire française. L'Académie existe jusqu'à nos jours. Elle cherche, par la création de nouveaux sens, à contrôler les emprunts de la langue française d'aujourd'hui. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Académie estime qu'environ 5 % du vocabulaire français est d'origine anglaise. Son but majeur est d'arrêter l'anglicisation du français. Plus tard, en 1973, l'État français a fondé le Haut Comité de la langue française. Cette institution cherche à remplacer les mots anglais par des mots français. Nous remarquons que les tentatives de garder et de protéger la langue française ont commencé avant la dominance de la langue anglaise. La langue française se trouve menacée par la primauté de la langue anglaise. L'anglais est devenu la première langue de communication internationale. Le défi majeur des français aujourd'hui est de protéger leur langue dans un monde où les règles et les valeurs sont changées. « Au début des années 2000, la messe semblait dite. La langue d'Internet, sans conteste, serait l'anglais. Sa présence était écrasante : 80 % de l'ensemble. Aujourd'hui, sa part ne représente plus que 25 % du total environ ». (Oustinoff 2013, p.2). Nous affirmons la puissance et la résistance de cette langue à l'ère de la mondialisation. En 2013, l'Assemblée a autorisé l'enseignement des cours en anglais.

Geneviève Fioraso, le ministre pour l'enseignement supérieur, espère que l'introduction de plus de cours enseignés en anglais augmentera la quantité des étudiants étrangers aux universités françaises de 12% à 15% par l'année 2020. Elle insiste que la mesure ne questionnera pas la suprématie d'enseignement en français ou la protection de la langue française

Dubell (2015, p.10)

Nous notons une nouvelle tendance moderne d'ouverture vers l'anglais l'enseignement en anglais à côté de la langue française permet aussi de comprendre et de s'adapter aux différentes nouveautés linguistiques et notamment technologiques venant des États-Unis. En effet, le vocabulaire français comprend un grand nombre de mots d'origine anglaise. Pour résumer, nous pouvons dire qu'en France, plusieurs organisations officielles françaises, y compris l'Académie française, se préoccupent du corpus et de la création de nouveaux termes, afin d'éviter l'usage d'un grand nombre de termes techniques anglais. De plus, on peut déceler une intervention du politique pour défendre la langue française par des lois. Alors qu'on peut interpréter ces interventions politiques massives comme le signe d'une situation de crise, la plupart des linguistes et sociolinguistes considèrent cette gestion linguistique plutôt comme une preuve de la vitalité du français. Il semble, en effet, qu'en dépit de certains reculs, la langue elle-même soit saine et sauve et qu'elle ait réussi, jusqu'à maintenant, à survivre à l'influence de l'anglais. Aujourd'hui, les mots anglais sont intégrés dans la langue française. Ces mots sont généralement invariables. Le sens peut changer lors de passage d'une langue à une autre. Leur prononciation est généralement selon une phonétique anglaise adoptée au français. Des mots comme *tennis*, *cocktail*, *jazz*, etc. sont adoptés dans la langue française depuis longtemps. Le lexique de la langue française est enrichi chaque année par des nouveaux mots du Robert illustré et du Petit Robert. Ces mots sont des néologismes. En effet, les anglicismes sont considérés comme de néologismes.

2. L'emprunt

Toutes les langues naturelles doivent changer et se transformer pour évoluer et pour s'adapter aux différents changements (sociaux, économiques, politiques, technologiques, etc.). En effet, le lexique est une entité dynamique et vivante. Ce dynamisme et ce mouvement assurent la vie des langues. Toutes les langues vivantes assurent leur vie par la création des nouveaux mots. La notion de d'emprunt présente la capacité des langues à évoluer et notamment à s'adapter aux différents changements sociaux culturels économiques et technologiques. Cette notion garantis le renouvellement du lexique. Elle présente aussi une source d'enrichissement des langues.

Partons de la définition donnée par L. Guilbert (1976) il estime :

L'emprunt est un phénomène linguistique dont l'étude va de pair avec l'histoire de la formation d'une langue. Aucun peuple, en effet n'a pu développer une culture entièrement autochtone, à l'abri de tout contact avec d'autre peuple, qu'il s'agisse de guerres ou de relations économique, si bien que nécessairement, sa langue s'est trouvée en rapport avec une ou d'autre langue [...]

Guilbert (1976, pp.89)

Certains linguistes considèrent l'emprunt comme une *néologie externe* parce qu'il s'agit de l'intégration définitive d'une unité étrangère dans la langue emprunteuse. Chaque langue comprend, dans son lexique, un ensemble du vocabulaire d'origine étrangère. La langue française, par exemple, durant son histoire, a emprunté des mots à toutes les langues avec lesquelles elle a été en contact. Les langues recourent, généralement, aux emprunts pour désigner une nouvelle acception notamment technologique, sociale, scientifique, etc. Il y avait aussi des facteurs sociolinguistique qui ont motivés le recours aux emprunts. Ces emprunts sont nécessaires pour dénommer des nouveaux concepts. Ils sont introduits dans la langue française par l'intermédiaire de la presse, des films, etc. Les linguistes distinguent deux catégories d'emprunt :

2.1 L'emprunt de nécessité

Le passage de cet emprunt d'une langue à une autre est considéré comme obligatoire. Citons l'exemple de mots suivants : *judo*, *cow-boy*, etc. la traduction de ces mots est soit impossible, soit mauvaise. Yves, (2004, p. 14) détermine les critères suivants de l'emprunt :

- Contenu sémantique n'est rendu par aucun mot français existant.
- Construction d'un néologisme français à sens équivalent se révèle difficile.
- Périphrase serait lourde.
- Emprunt ne viole pas les règles essentielles de la graphie et de la prononciation, son introduction ne perturbe pas la cohérence générale de la langue.

2.2 L'emprunt de luxe

En revanche, cette catégorie d'emprunt désigne le passage d'une « désignation existait ou était possible dans la langue emprunteuse ». (Deroy, 1980, p. 485) Ces emprunts sont utilisés par une classe sociale spécifique comme dans les exemples suivants : *feeling*, *meeting*, *speech*, etc. Nous notons l'omniprésence du phénomène de l'emprunt dans toutes les langues. Donc, les langues empruntent à d'autres langue voisines par exemple la langue anglaise a emprunté à la langue française une grande partie de son vocabulaire. D'après l'approche de la linguiste

Henriette Walter, (2001, p.364) les mots d'origine française représentent les deux tiers du vocabulaire anglais. Cela montre que l'influence de la langue française sur la langue anglaise ne touche pas seulement la grammaire et la syntaxe mais aussi le lexique, la prononciation et même l'orthographe. Citons les exemples suivants :

- Le buzz : ces mots sont fréquemment utilisés sur les réseaux sociaux. Il est employé pour attirer l'attention de gens.
- Un challenge : désigne un défi.
- En live : désigne en direct
- Un scoop : ce mot est fortement utilisé dans la presse. Il définit une information unique.
- Un best of : désigne que le *best of* est le meilleur de quelque chose.
- Cool : désigne quelqu'un de sympathique.

De même, la langue française est aussi beaucoup influencée par l'anglais. Cette influence est concrétisée par l'existence de plusieurs anglicismes. Les anglicismes sont des emprunts font à la langue anglaise pour désigner ou décrire un fait en langue française. Ils sont les conséquences de progression technologique des États Unis. Avec la mondialisation l'anglais a bien intégré la langue française. La notion d'anglicisme est étroitement liée aux emprunts. L'emprunt est considéré comme une nécessité pour assurer la vie des langues. À ce propos A. Rey écrit : « Aucune langue ne vit sans l'apport des autres : toute langue, même les plus unifiées, affirmées dans leur spécificité – comme l'est le français, est d'une certaine manière un catalogue d'emprunts, un gigantesque dictionnaire multilingue » (Rey 2007, p.28). La règle est alors de dériver de nouveaux mots issus de l'anglais en gardant l'orthographe, mais ils les prononcent selon la phonétique française. En effet, le passage de l'anglais en français est accompagné de changement de sens.

3. Les anglicismes

Chaque année, de nombreux anglicismes s'ajoutent aux pages du dictionnaire. Nous adaptons la définition donnée par Pergnier (1989) pour définir le mot anglicisme. Selon ce linguiste, il existe trois définitions du mot anglicisme :

Un mot anglais ou une tournure anglaise que l'on rencontre occasionnellement dans un énoncé en français ; c'est une définition trop ouverte car il y a une multitude de mots anglais qui un jour ou l'autre pourrait entrer dans un énoncé français [...] Un terme anglais ou influencé par l'anglais dont la fréquence d'utilisation est suffisamment élevée pour pouvoir être considéré comme étant intégré au lexique du français et donc être répertorié dans les dictionnaires et glossaires. [...] Un mot, une tournure ou un emploi d'un mot anglais de manière fautive à la place du mot français équivalent ».

Pergnier (1989, pp.18-20)

Ces définitions paraissent différentes, notamment par les jugements portés sur les anglicismes. Nous pouvons constater que les anglicismes souffrent de l'absence d'une définition claire et nette permettant de décrire leurs caractéristiques dans la langue française. Il est nécessaire, à ce stade, de rappeler que les natifs français ont rendu compte de leur prononciation et leur orthographe étranges de la langue française. Par exemple, les mots anglais qui se terminent par *ing* comme le mot *jogging*. Ces mots se prononcent à la française c'est -à- dire la prononciation des mots anglais est francisée. Il faut noter que les anglicismes qui sont intégrés dans la langue française doivent s'adapter aux règles morphosyntaxiques du français. Nous remarquons que les anglicismes s'intègrent facilement dans le système morphosyntaxique français. Généralement, les substantifs anglais possèdent en français le genre masculin et ils subissent les flexions morphologiques comme le montre l'exemple suivant : *loveur* / *loveuse*. Pour les verbes d'origine anglaise, ils appartiennent, le plus souvent, au premier groupe (comme dans : *to flood*/ *flooder*) et rarement au deuxième groupe (comme dans : *to banish*/ *banir*).

4. Les types des anglicismes

4.1 L'anglicisme intégral

Ce type d'anglicisme consiste à emprunter les mots ou les expressions d'une manière intégrale. L'Office québécois de la langue française (OQLF)¹ a défini l'anglicisme intégral de la manière suivante : « Dans le cas d'un anglicisme intégral, on emprunte intégralement le mot ou le groupe de mots, c'est-à-dire autant la forme que le sens, et ce, sans adaptation ou presque au système de la langue française ». L'anglicisme intégral est un emprunt à l'anglais sans ni modification ni adaptation au français. Prenons les exemples suivants : *piercing*, *week-end*, *coach*, *etc.*

4.2 L'anglicisme hybride

Ce type d'anglicisme cherche à construire une nouvelle forme par l'emprunt d'un mot ou une partie du mot à l'anglais et en lui ajoutant un suffixe français qui permet de créer des nouvelles formes (noms, verbes, etc.). Prenons l'exemple de mot *hockeyeur* qui provient de mot anglais *hockey*, par l'ajout d'un suffixe *eur* nous obtenons le mot *hockeyeur*. Nous citons aussi l'exemple de l'ajout de la terminaison verbale *er* comme dans *dealer*, *flusher*, *conceller*, *etc.* En effet, les spécialistes cherchent à remplacer ces tournures par des équivalents. Cet anglicisme est considéré comme un mot mixte comprenant un élément emprunté à l'anglais et un

¹ L'Office québécois de la langue française (OQLF) rend disponible un tout nouveau vocabulaire illustré du courtage immobilier. Conçu en collaboration avec l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ), cette nouvelle ressource compte 167 termes. <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/accueil.aspx>

élément français. Il y a des cas d'emprunt d'un seul élément d'un mot comme l'exemple suivant : *e-mail* qui provient de mot composé anglais *e-mail address*.

4.3 L'anglicisme sémantique

Selon Debove (1998, p. 148), « ces emprunts cachés sont dits emprunts sémantiques, et sont souvent jugés comme des faux sens, des fautes de français. Il y a là une violence faite à la langue, qui est d'autant plus insidieuse qu'elle n'apparaît pas formellement ». Darbelnet (1998, p. 148) décrit ce type d'anglicisme de la manière suivante « un phénomène par lequel un mot parfaitement français acquiert un sens anglais ». Il ajoute que les anglicismes sémantiques sont « des mots français, très français, auxquels on a donné un sens anglais, et cette acquisition est bien entendu invisible puisqu'elle ne modifie pas la forme du mot. C'est le cas d'opportunité au sens d'occasion ». (Darbelnet 1998, p. 148). Nous pouvons conclure que l'anglicisme sémantique est défini comme le fait d'employer un mot français en lui donnant un sens anglais. L'existence de ce type d'anglicisme est due à la ressemblance entre des mots français et des mots anglais. Cette ressemblance est soit dans leur graphie, soit dans leur prononciation. Cet anglicisme a pour objet d'attribuer un sens purement anglais à un mot français. Citons l'exemple de mot *to perform* qui provient de mot français *performer*. Nous constatons, à cet égard, que l'étude de l'anglicisme sémantique est très complexe et aussi très difficile à cerner.

4.4 L'anglicisme morphologique

Cet anglicisme est classé parmi les faux anglicismes. « L'anglicisme morphologique est une erreur due au mauvais emploi du nombre (douanes), à la formation d'un mot (direct pour directement ou portant sur la terminaison (complétion). Il est considéré par certains linguistes comme une erreur de la formation des mots ». (Triennali 2017, p. 10) L'anglicisme morphologique présente les flexions (c'est - à- dire les terminaisons ajoutées aux mots français, comme *ing, man, er, etc.*). Prenons l'exemple de mot *parking* qui provient de *car park*. Par exemple, Il ne faut pas confondre entre le mot français *appartement*, qui s'écrit avec doubles lettres *p* et le mot anglais *apartment*. De même, nous trouvons le mot français *adresse* s'écrit avec une seule lettre *d* et le mot anglais *address*.

4.5 L'anglicisme phraséologique

L'anglicisme phraséologique désigne l'emprunt à la langue anglaise des locutions, des expressions ou des enchainements des mots. Ce type d'anglicisme comprend le plus souvent les mots figés. La langue française comprend plusieurs locutions anglaises comme dans l'exemple suivant : nous trouvons l'expression suivante *produit made in France* à la place de *produit fabriqué en France*.

4.6 L'anglicisme syntaxique

Ce type d'anglicisme est considéré comme une traduction mot à mot de construction anglaise. Cette catégorie touche l'emploi des prépositions, des conjonctions, de verbes, etc. Nous citons les exemples suivants : *être en charge de* (*to be in charge of*), *siéger sur un comité* (*to be on a committee*).

4.7 Les faux anglicismes

Nous allons citer à ce propos la définition donnée par Debove (1980) :

Il arrive souvent que le sens d'un mot emprunte soit mal connu ou méconnu et que nous entérinions un contresens, de telle sorte que l'emprunt véritable se limite à la suite matérielle des lettres et des sons. Tel est le cas de *smoking, speaker, slip*, et de *pressing*. Il nous arrive aussi d'utiliser le nom propre d'un Anglais pour désigner un objet en français (par exemple, *carter*, du nom de l'inventeur, en anglais *chain-guard, sump, casing*). Ces emprunts purement formels sont qualifiés de « faux anglicismes ».

Debove (1980, p. 11)

Les faux anglicismes sont des mots d'apparence anglaise soit par leur orthographe, soit par leur prononciation. Mais, ces mots n'ont pas le même sens en anglais et ils n'existent même pas en anglais. Le tableau ci-dessous présente une liste de faux anglicismes.

FAUX ANGLICISMES	EQUIVALENT ANGLAIS	EQUIVALENT FRANCAIS
auto-stop/autostop	hitchhiking	Dans le Petit Robert : auto-stop/autostop
aquaplaning	Formé «sur aquaplane»	aquaplanage [Recommandation Officielle]
baby-foot	table football	«baby-foot»
(des) baskets	sneakers, trainers ou tennis shoes	des «chaussures de sport»
bowling faux anglicisme au sens de salle de bowling	Bowling alley	bowling dans le Petit Robert : lieu installé pour y jouer. Ex : aller dans un bowling, au bowling
brushing	blow-dry	thermobrossage [Recommandation Officielle]
clapman	clapper boy	Claquoir, «claqueur»
dancing	dance hall	Dans le Petit Robert : discothèque, «boite»
footing/ jogging	to jog	Dans le Petit Robert : trotter
jogger	To go jogging	«faire du jogging»
Survêtement : être en jogging	tracksuit, «jogging suit»	survêtement
mailing	to mail	«publipostage» [Recommandation Officielle]
pressing (action de presser de to press)⇒ teinturerie	dry-clean	«nettoyage à sec»
talkie-walkie	walkie-talkie	émetteur-récepteur portatif

Tableau : Quelques faux anglicismes (TRIENNALI 2017, p. 16)

Conclusion

Au terme de ce bref exposé, nous pouvons affirmer qu'à cause de la mondialisation, de développement technologique et de l'invasion de l'anglais, il y a un besoin pour protéger les langues et notamment la langue française. La France a fourni des grands efforts pour protéger sa langue face à la propagation de l'anglais. En effet, Toutes les langues sont menacées par l'anglicisation. Avec la mondialisation, l'anglais devient de plus en plus, la langue dominante et la première langue de communication. La langue française avec tout

son rayonnement mondial, notamment au 18^{ème} et au 19^{ème} siècle, se trouve aujourd'hui menacée par la mondialisation. Étant que la dominance économique, politique et culturelle des États-Unis, croit d'une manière très rapide, les anglicismes continuent eux aussi à se propager dans toutes les langues. Nous pouvons conclure que la notion de mondialisation est un fait définitif. L'organisation de notre étude a suivi donc quatre parties. Dans la première, nous avons essayé de définir la notion de mondialisation tout en traçant les efforts fournis par les institutions françaises pour résister contre la domination de la langue anglaise. La deuxième partie était réservée à l'analyse de la notion d'emprunt. Nous avons mis l'accent sur le rôle primordial de l'emprunt dans l'enrichissement de la langue. Nous avons constaté que l'innovation lexicale est devenue une nécessité pour s'adapter aux divers bouleversements et changements technologiques et scientifiques. Tout cela explique l'augmentation des besoins d'inventer des nouvelles acceptions et de nouvelles significations, afin d'assurer l'évolution de la langue. Dans la troisième partie, j'ai essayé de bien cerner la notion d'anglicisme et enfin nous avons énuméré les différents types d'anglicismes.

Références bibliographiques

- Darbelnet, J. (1976). *Le français en contact avec l'anglais en Amérique du Nord*, Presses de l'Université Laval : Québec.
- Debove, R. -J. (1998). *La linguistique du signe : une approche sémiotique du langage*. Paris : Armand Colin.
- DEBOVE, R.- J. et GAGNON, G. (1980), *Dictionnaire des anglicismes : Les mots anglais et américains en français*. Paris, Les Usuels du Robert.
- Deroy, L. (1980). *L'emprunt linguistique*, Nouvelle éd. [corre. et addi.], Paris : Les Belles Lettres.
- DUBELL. A. (2015). *Les effets de la mondialisation sur la langue et la culture françaises dans le contexte des affaires et de la publicité*.
- ENNASSER, N. (2009). *Le Français et la mondialisation Quel avenir pour le Français dans un monde dominé par l'anglais?* Département de Français, Université de Jordanie.
- FERRANDÉRY, J.-L. (1998). *Le point sur la mondialisation*, Presses universitaires de France, Paris.
- GUILBERT, L. (1976). *La créativité lexicale*, Hérissé France.
- Meda, D. (1999). *Qu'est-ce que la richesse ?* Aubier, collection «Alto», Paris.
- OUSTINOFF, M. (2013). « Communication et diversité culturelle. La diversité linguistique enjeu central de la mondialisation », in *Revue française des sciences de l'information et de la communication* 2.

- PERGNIER, M. (1989). Les anglicismes, Danger ou enrichissement? Paris, Presses Universitaires de France.
- REY, A. (2007). Mille ans de langue française : histoire d'une passion, Paris : Perrin.
- SABLAYROLLES, J.-F. (2000). La néologie en Français Contemporain, Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes, Honoré Champion Éditeur, Paris.
- TRIENNALI, L. (2017). « Politique linguistique et Enrichissement de la langue française: Anglicismes et termes recommandés en français », in Economia Aziendale Marketing e comunicazione d'azienda LINGUA.
- WALTER, H. (2001). Honni soit qui mal y pense : l'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais, Paris, Robert Laffont.
- YVES, L.-C. (2004). Évitez le franglais, parlez français, Dicos d'or de Bernard Pivot, Albin Michel, Paris.

Autre

L'Office québécois de la langue française (OQLF) :
<https://www.oqlf.gouv.qc.ca/accueil.aspx>